



- Mandats BUREAU EXÉCUTIF H12-13

AGEnda 12-13

De faire le prochain AGEnda seulement pour la session A-12 et celle Hiver 2013, débutant donc la 1^{ère} semaine d'octobre

Prolongation contrat permanence

De mandater le secrétaire permanent pour faire un contrat de travail pour la période estivale (dans la même logique que son présent contrat) qui sera présenté et voté lors du prochain Bureau exécutif